#### **CONSEIL DE PARIS**

#### **Conseil Municipal**

### Extrait du registre des délibérations

-----

## Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

-----

**2018 DDCT 108.** Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne  $(5.000 \ \text{\^e})$  à 2 associations œuvrant dans le  $20^{\text{e}}$  arrondissement

# Mme Pauline VERON, rapporteure.

-----

### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à deux associations domiciliées dans le  $20^{\rm e}$  arrondissement de Paris :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 11 septembre 2018;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission ;

Délibère:

Article 1: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Paris Est villages » pour l'attribution d'une subvention. Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Paris Est villages » (134261 / 2018\_03055), 25, rue de la Py 75020 Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « le Ratrait » pour l'attribution d'une subvention. Une subvention de fontionnement d'un montant de 2 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « le Ratrait » (18307 / 2018\_03791), 20, rue du Retrait 75020 Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 3 000 euros pour l'article 1 au chapitre 65, nature 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 02400020, provisions pour subventions de fonctionnement du budget de la Ville de Paris de 2018.
- 2.000 euros pour l'article 2 au chapitre 65, article 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 0240040, provisions pour subventions de fonctionnement du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO